

Un autre type d'intervention réside dans les activités sociales et culturelles que les collèges génèrent et qui en font dans certains cas des foyers culturels importants dans chacune des régions du Québec. Il y a enfin l'éducation populaire qui, malgré certains handicaps, favorise la formation de certaines catégories de personnes dans les régions et contribue du même coup à améliorer les conditions de développement.

Veut-on cibler davantage les interventions? Répondre à des besoins spécifiques? Les collèges devraient s'occuper particulièrement de développer les ressources humaines. Les changements technologiques ont incité les collèges à s'y adapter et à favoriser leur introduction dans les entreprises. Les collèges devraient axer leurs interventions sur la recherche et l'information. Il faut d'abord cerner les problématiques régionales. Un collège doit donc se recibler à partir de recherches ou aller chercher des informations sur la problématique de sa région, sur ses partenaires, par le biais de la concertation.

L'aide technique, le soutien à la création d'entreprises représentent également des interventions où les collèges ont marqué de plus en plus de points, soit en s'associant à des motels ou des incubateurs industriels, soit en offrant, par le biais d'un service spécifique, de l'aide technique aux entreprises. Ce sont là des exemples d'intervention qui permettent au collège de devenir plus actif dans le développement de sa région.

À la toute fin, un schéma tente de recréer l'environnement des ressources et des partenaires dans la région O4. Il permet de saisir d'un seul coup d'oeil l'éventail des partenaires présents dans la région. Des flèches indiquent les relations qui existent entre ces différents partenaires.

Ces relations ont pour objectif ultime de contribuer au développement socio-économique de la région.

H • La coopération internationale

PROBLÉMATIQUE

La coopération internationale fut dans un premier temps une série d'échanges bilatéraux d'étudiants, de professeurs, de cadres. Bien que cette forme de coopération se poursuive actuellement, elle a évolué vers l'offre de services à des pays en voie de développement. Bref, la coopération internationale est devenue pour les collèges un nouveau créneau d'interventions sous forme de transfert d'expertise.

Pourquoi les cégeps se sont-ils engagés dans cette voie-là? Qu'est-ce qu'ils en retirent et à quel prix? Est-ce un axe de développement porteur d'avenir?

Communication de
Gérard DUCHARME
Directeur des Services de
l'éducation aux adultes et de la
coopération internationale
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

LES CÉGEPS ET LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

J'ai choisi de vous entretenir aujourd'hui de l'expérience que j'ai vécue au cégep Saint-Jean-sur-Richelieu depuis décembre 1986, soit depuis environ un an et demi. C'est une expérience modeste, certes, mais je crois qu'on peut la qualifier de positive et de prometteuse, et si elle pouvait inspirer un ou des responsables d'autres cégeps du Québec à investir un peu d'énergie dans le développement des activités de coopération internationale, je pense que cette présentation aura été profitable.

Les premières questions auxquelles il faut répondre, je crois, quand on parle de coopération internationale dans un cégep sont: Pourquoi s'intéresser à ce champ d'activité? Est-ce que cela correspond à la mission d'un cégep, et qu'est-ce qu'un cégep peut y gagner?

Bien que la décision du cégep Saint-Jean-sur-Richelieu de créer une Direction de l'éducation des adultes et de la coopération internationale qui soit autonome de la Direction des Services pédagogiques précède mon arrivée au cégep, je crois que les raisons que je peux vous exprimer sont probablement les mêmes que celles qui ont inspiré la décision du directeur général et du conseil d'administration à l'époque.

D'abord il faut mentionner que les champs d'action des cégeps, surtout en enseignement technique et également en enseignement général, correspondent aux besoins d'expertise et d'assistance de la majorité des pays en voie de développement.

Traditionnellement au Québec, les interventions en coopération internationale dans le domaine de l'éducation ont été prises en charge par l'entreprise privée ou encore par des orga-

nisations de l'État — ou publiques — qui ont dû recourir aux ressources des réseaux universitaire — collégial et secondaire pour satisfaire aux besoins en ressources humaines.

À la source de l'absence des cégeps dans la maîtrise d'oeuvre des projets, il y avait probablement la méconnaissance de tout le domaine du développement et de la recherche de projet, des agences bilatérales et multilatérales de financement de projet, et du savoir-faire dans la gestion de projets internationaux.

Mais de plus en plus, dans les années quatre-vingt, les cégeps ont été appelés à fournir de leurs ressources éducatives à d'autres organisations, et les échos obtenus ont plus souvent qu'autrement démontré que celles-ci étaient capables de s'adapter et de performer à l'intérieur de projets tiers-mondistes aussi complexes que difficiles. Les questions devaient donc tôt ou tard se poser aux directeurs généraux: Doit-on continuer à fournir ponctuellement nos ressources et notre expertise à d'autres organismes ou faut-il penser à prendre en main nous-mêmes le développement et la réalisation de projets internationaux? Et en définitive, est-ce le rôle d'un cégep de le faire?

Au chapitre des justifications pour répondre positivement à cette question, il faut mentionner les éléments suivants:

- une expérience internationale d'enseignement est un acquis pour un professeur qui y découvre probablement une nouvelle approche, de nouvelles méthodes pédagogiques et de nouveaux modes d'évaluation de l'apprentissage dans sa matière. Avec un peu de chance il aura l'occasion de développer des outils et moyens d'enseignement adaptés à de nouvelles réalités, et sa maîtrise de sa spécialité en sortira grandie. À son retour dans son collège il sera un enseignant plus mûr et plus complet;

- il faut mentionner également l'enrichissement de la qualité de la vie professionnelle et sociale que représente la possibilité d'effectuer un temps d'arrêt dans une carrière continue au sein d'une même organisation, et d'aller vivre avec sa famille une expérience inédite de deux ou trois ans à l'étranger. Peu d'organisations sont en mesure d'offrir de telles perspectives à leurs employés;

enfin il m'apparaît qu'un cégep doit nécessairement s'enrichir à travers de telles expériences puisque son corps professoral y aura acquis de nouveaux savoir-faire ainsi que de nouvelles capacités d'enseignement, et le travail des enseignants au niveau des différents départements et services devrait normalement être amélioré et davantage performant.

Pour terminer ma réponse à cette première question, il est honnête de mentionner qu'il n'y a pas que des retombées positives à la coopération internationale mais que les cégeps y trouvent également quelques aspects négatifs, notamment les conséquences du recrutement des remplaçants, remplaçants qui ne sont peut-être pas toujours de même qualité que ceux qui ont quitté pour l'étranger. Mais en cette époque de diminution de la clientèle et de mises en disponibilité nombreuses, cet aspect ne devrait pas poser trop de problèmes.

Une seconde question à laquelle il faut répondre quand on a décidé de participer à des expériences en coopération internationale est: Avec qui faut-il travailler? Ici, les responsabilités sont nombreuses et variées et il faut être prudent dans ses choix parce que certains chemins sont beaucoup plus difficiles et

coûteux que d'autres. Mais là comme dans toutes choses, plus les risques sont grands, plus les retombées sont intéressantes...

Afin d'exposer le plus clairement possible les principales voies qu'un cégep peut suivre et d'en faire ressortir les caractéristiques dominantes, je vais les diviser en trois catégories que j'intitulerai: les plus faciles d'accès; les plus intéressantes; les plus payantes.

Les voies les plus faciles d'accès sont sans contredit d'entrer en contact avec des organismes qui se spécialisent dans ce secteur, et ici je pense aux Organisations et Institutions non gouvernementales (O.N.G. et I.N.G.) à vocation internationale, et qui gèrent des projets nécessitant l'envoi de groupes de coopérants volontaires dans les pays du tiers-monde.

Ici on peut penser à des organismes comme le Centre d'étude en coopération internationale (C.E.C.I.), l'Organisation canadienne pour la solidarité et le développement (O.C.S.D.), l'Entraide universitaire mondiale du Canada (E.U.M.C.) et bien sûr l'Association canadienne des collèges communautaires (A.C.C.C.).

Ces organisations sont faciles d'accès pour un cégep parce qu'elles sont soit intéressées à recruter parmi les ressources des cégeps pour la réalisation de leurs projets (c'est le cas des O.N.G.), soit qu'elles existent pour initier et faire participer les cégeps à des activités de coopération internationale, et c'est le cas de l'A.C.C.C.

Si les bénéficiaires à retirer d'une collaboration avec une O.N.G. se limitent souvent à l'expérience qu'y acquerront les ressources prêtées, l'A.C.C.C. permet et encourage même les cégeps à gérer leurs projets, ce qui implique l'acquisition de toute une gamme de connaissances culturelles et économiques sur la coopération internationale par le cégep, pendant toute la durée du projet.

Les mécanismes de développement et de préparation de projets de coopération avec une institution d'un pays en développement sont clairement établis par l'A.C.C.C. et des conférences sont régulièrement organisées à travers le Canada pour sensibiliser les intéressés aux démarches à effectuer pour monter un projet.

En deuxième lieu, les plus intéressantes voies d'accès à la coopération internationale sont à mon avis des collaborations directes avec l'A.C.D.I., soit pour la planification ou encore et surtout la réalisation de projets internationaux.

À cet égard, la porte d'accès à privilégier me semble être la direction de la coopération institutionnelle qui peut recevoir une fois par année des projets de collèges non membres de l'A.C.C.C. Les directives de préparation de projets pour la coopération institutionnelle sont présentées sous forme de recueil, et il faut ici bien suivre les instructions de présentation, et respecter les délais identifiés. Comme tous les projets sont présentés à une même date, ils sont évalués au mérite les uns par rapport aux autres, et forcément tous ne sont pas acceptés car les budgets sont bien sûr limités.

Un cégep ou un groupe de cégeps peuvent également s'intéresser à des projets de coopération financés par la division bilatérale de l'A.C.D.I. L'obtention de tels projets est évidemment plus difficile car il s'agit ici de volumes de coopérants et d'argent beaucoup plus appréciables.

Il est peu probable que l'A.C.D.I. contacte directement un cégep pour lui demander de s'intéresser à un projet bilatéral, et cela pour deux raisons: d'abord parce qu'une institution publique ne peut pas être inscrite dans la banque de ressources de l'A.C.D.I., donc son nom ne sortira jamais sur les listes informatiques, et deuxièmement parce que la tradition de faire appel à un cégep n'existe pas à l'A.C.D.I., à l'exception de certaines spécialisations bien reconnues comme par exemple la foresterie et les pêcheries. Quand l'A.C.D.I. fait appel directement à une institution publique, il s'agit la plupart du temps d'une institution universitaire spécialisée par exemple dans le domaine de l'administration publique ou de l'agronomie.

Le seul choix viable pour un cégep est donc de faire son propre marketing auprès des fonctionnaires et responsables de projets de la division bilatérale, et de tenter de les convaincre de ses capacités en coopération internationale. C'est ainsi que lorsqu'un projet est identifié, il sera possible de déposer une lettre d'intérêt de la part du cégep pour le projet en question, pour ensuite être inclus dans la liste des organisations invitées à soumissionner. Le responsable du projet fera par la suite parvenir cette liste dite «courte» au comité de sélection des consultants. La partie n'est pas pour autant gagnée car ce dernier comité a le pouvoir de laisser ou de retrancher le nom du cégep de la liste qu'il soumettra au ministre.

Enfin la décision ministérielle peut également jouer dans l'établissement de la liste finale des «proposers», car celle-ci a le loisir d'y retrancher ou d'y rajouter les noms des organisations avec lesquelles elle est en accord ou en désaccord.

Par la suite, le jeu de la concurrence est ouvert, les propositions sont préparées, déposées, évaluées par un comité de fonctionnaires et de consultants, et des recommandations ainsi qu'un classement sont déposés auprès du ministre pour décision.

Un cégep qui franchit toutes ces étapes avec succès se voit enfin octroyer un projet de coopération internationale par la division bilatérale de l'A.C.D.I.

Je n'ai pas insisté sur tous les investissements en temps et en argent qui sont nécessaires pour en arriver jusque-là, mais vous êtes sûrement en mesure de pressentir que cela ne peut pas être réalisé sans un déboursé important, et que l'élément «risque» est omniprésent dans le processus.

L'élément risque m'amène à la troisième voie d'accès, soit à des projets de coopération internationale qui requièrent une collaboration avec les pays récipiendaires eux-mêmes, et un développement assidu auprès des agences multilatérales. Cette voie d'accès constitue sans équivoque la «ligue majeure» de l'industrie, et est habituellement réservée aux professionnels. Les enjeux y sont très élevés, ainsi que les risques.

Afin de situer tout d'abord ceux d'entre vous qui n'êtes pas familiers avec cette industrie, je désire simplement vous faire état de l'organisation de ces agences dites multilatérales parce que leurs fonds proviennent de plusieurs pays.

Il y a d'abord la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (B.I.R.D.) qui prête des fonds variant généralement de 20 à 500 millions de dollars américains à tous les pays de la terre qui répondent à ses critères et conditions de prêt. Elle est composée de plusieurs agences prêteuses, dont principalement la Banque Mondiale, et l'Agence internationale pour le développement. Je me limiterai ici à ces explications sur

le fonctionnement de cet organisme, en vous précisant que les intéressés à en savoir plus peuvent suivre un séminaire d'information de deux jours qui est offert plusieurs fois par année à Washington.

Ce qui est plus important de connaître est le mécanisme par lequel cette agence prête aux pays (et non les subventionne). Les pays doivent ensuite utiliser les sommes disponibles pour la réalisation des projets tels que préparés par l'agence. Le choix de l'organisation qui sera maître d'oeuvre du projet, ainsi que des ressources qui interviendront dans le pays, n'est donc plus celui de l'agence de financement — comme c'était le cas avec l'A.C.D.I. —, mais du pays lui-même. De là dérive la nécessité de développer des relations avec le pays qui établira la liste des «proposers» et qui procédera également à l'évaluation des propositions et l'adjudication du marché.

Je crois qu'à ce point, vous devriez avoir saisi l'ampleur des dépenses qui seront nécessaires afin d'arriver à ce résultat.

Une démarche identique est nécessaire quand on s'intéresse à des projets financés par les agences multilatérales régionales, soit la Banque asiatique de développement, la Banque africaine de développement, et enfin la Banque inter-américaine de développement, pour ne nommer que les principales. Dans leurs régions respectives, celles-ci financent généralement des projets de moindre envergure que la B.I.R.D., et qui oscillent généralement entre 1 et 20 millions de dollars américains.

En fin de compte, est-ce qu'un cégep peut s'intéresser aux projets des agences multilatérales? Je crois que la réponse peut être un oui prudent, et avec restriction. On m'a donné l'information que certains collèges canadiens, notamment ontariens, réalisent déjà depuis quelques années des projets avec la Banque Mondiale. C'est donc une preuve qu'il est possible de le faire. Au cégep Saint-Jean-sur-Richelieu, nous sommes à poursuivre un nombre restreint de projets avec cette agence, et l'avenir nous apprendra si nous avons raison de le faire.

Plusieurs remarques — ou mises en garde — peuvent être faites ou seront faites à un cégep qui se présenterait directement à la Banque Mondiale pour obtenir des informations sur un ou des projets, et dont la principale est la suivante: Avez-vous accumulé suffisamment d'expériences et de succès en coopération internationale pour pouvoir prétendre être en mesure de vous attaquer à un projet de grande envergure?

En d'autres termes, il faut avoir fait ses classes auprès d'organismes plus modestes, notamment avec l'agence de son pays — l'A.C.D.I. au Canada —, avant de prétendre à un échelon plus élevé sur l'échelle de la hiérarchie internationale. J'ai fortement l'impression que c'est exactement ce qu'ont fait les quelques collèges canadiens qui oeuvrent présentement sur des projets financés par la Banque Mondiale.

Cela nous renvoie donc aux deux premières voies d'accès à la coopération internationale dont je vous ai brièvement entretenus, et pour terminer, je crois qu'il est préférable à cette étape-ci de répondre à vos questions précises plutôt que d'élaborer davantage sur des sujets qui ne seraient pas en ligne directe avec vos interrogations.

Je vous remercie pour votre attention et répondrai à vos questions avec plaisir et au meilleur de mes connaissances.

Communication de
Nicole KOBINGER
Directrice générale
Centre d'enseignement et de recherche
en informatique Clément-Lockquell inc.
Cégep de Sainte-Foy

VERS LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE

C'est à pied levé que j'ai accepté de venir faire cette présentation à la place de M. Serge Blondeau, directeur de projets au Consortium intercollégial de développement en éducation (C.I.D.E.) qui est actuellement au Cameroun.

Les réflexions dont j'aimerais vous faire part ici font suite à des projets que j'ai réalisés pour le C.I.D.E.

Dans un premier temps, je vous ferai part d'un projet réalisé au Mexique.

Par la suite, je dégagerai quels sont, selon moi, les services que peuvent offrir les cégeps en coopération internationale, pour ensuite vous faire voir les problèmes auxquels doivent faire face les cégeps s'ils veulent se lancer dans ce domaine.

Le projet de coopération réalisé au Mexique s'est étalé sur deux ans et comprenait plusieurs volets.

Avant que ce projet puisse passer à sa phase «réalisation», il a fallu cinq ans de négociations entre les différents organismes intéressés, tant ceux du Mexique que ceux du Canada, beaucoup d'énergie et — comme vous vous en doutez — passablement de patience.

Initialement, ce projet devait se faire dans le cadre de la coopération institutionnelle de l'A.C.D.I. mais parce que le Mexique n'est pas sur la liste des pays que l'A.C.D.I. aide, il a fallu le transformer en un projet de la coopération bilatérale. Je reviendrai sur cette difficile phase de mise en marche d'un projet car elle fait partie des problèmes que les cégeps doivent affronter dans le cadre de la coopération internationale.

Je vous disais que ce projet comprenait plusieurs objectifs. Cependant, essentiellement, il s'agissait d'aider un organisme public mexicain appelé C.O.N.A.L.E.P. (soit Colegio Nacional de Educacion Profesional Technica) — donc un organisme voué essentiellement à la formation technique professionnelle.

Les objectifs étaient les suivants:

- aider C.O.N.A.L.E.P. à moderniser cinq de leurs programmes professionnels, soit; microprocesseur, optique; chimie de plastique; aéronautique; informatique;
- construire à Mexico un collège qui avait été détruit lors du tremblement de terre;
- équiper ce collège d'un laboratoire de langues et d'un laboratoire d'informatique;
- former des «formateurs» à utiliser les équipements d'informatique.

Pour réaliser le premier objectif, cinq professeurs de différents collèges (j'étais de ce groupe) sont partis travailler au siège social de C.O.N.A.L.E.P., à Toluca, durant six à huit semaines au cours des mois de juin, juillet et août 1986.

Chacun d'entre nous était jumelé à des professeurs mexicains ou à des professionnels responsables de l'un des program-

mes. Pour ma part, j'étais en charge du programme informatique. C'est donc ce cas que je développerai.

Dans un premier temps, j'ai:

- effectué une analyse du programme qui était alors en vigueur;
- fait une analyse des besoins en tenant compte des objectifs généraux de C.O.N.A.L.E.P. et des besoins du marché du travail;
- effectué une analyse comparative du programme mexicain et du programme québécois;
- proposé un nouveau programme avec son objectif général, sa grille de cours et, pour chaque cours, l'objectif, les contenus, les laboratoires...

Par la suite, j'ai développé dans le détail les cours de la première année. Le programme, tel que proposé, a été accepté par la direction, implanté à titre expérimental dans le collège Mexico-Canada en janvier 1987 et implanté par la suite dans environ 70 collèges à travers tout le Mexique.

La construction du collège Mexico-Canada s'est faite sous la maîtrise d'oeuvre d'un ingénieur québécois, M. Pagé, délégué par le C.I.D.E.

M. Jean-Claude Lemieux, directeur de l'informatique au cégep de Sainte-Foy, était chargé d'implanter les laboratoires de langues et d'informatique.

Enfin, avec M. Michel Nadeau, professeur au département d'informatique du cégep de Sainte-Foy, je suis allée donner trois semaines de cours à 17 professeurs d'informatique, en mai et juin 1987.

Malgré les problèmes rencontrés, tout le projet a été un succès et réalisé à la satisfaction de tous.

À partir de cette expérience et d'autres expériences réalisées en Colombie et au Maroc, j'aimerais maintenant vous mentionner quels sont, selon moi, les services que les cégeps peuvent rendre dans le cadre de la coopération internationale et qui correspondent à des besoins criants des pays sous-développés.

Les pays du tiers-monde ont actuellement un besoin urgent de techniciens. Ces pays en sont conscients et les différents organismes mondiaux, surtout les organismes d'aide financières, comme la Banque Mondiale, les pressent de former des techniciens en grand nombre et d'un niveau comparable à celui des pays industrialisés. Former des techniciens de haut niveau signifie dispenser des programmes de formation de qualité et qui prennent en compte les technologies d'aujourd'hui.

Voilà le premier créneau dans lequel les cégeps peuvent apporter leur contribution. Il ne s'agit pas, selon moi, d'envoyer des professeurs québécois dispenser des cours aux étudiants de ces pays, bien qu'à l'occasion cela puisse se faire. Cette forme d'aide est improductive et coûteuse; improductive car elle entraîne peu de transfert pédagogique et coûteuse parce que nos salaires (sans compter les frais de séjour, etc.) sont beaucoup trop élevés. Leurs besoins se situent surtout dans: l'élaboration de programmes qui tiennent compte de leur culture, de leurs besoins et de leurs moyens; l'élaboration de matériel didactique; l'implantation de méthodes pédagogiques.

Compte tenu de l'expérience des cégeps dans ces domaines, voire de l'expertise de certains, il s'agit bien là d'un créneau d'aide.